

Association loi 1901
Les citoyens éclairés
Maison des associations
Place Penvern
56600 Lanester

à l'attention des membres de l'Assemblée Parlementaire
du conseil de l'Europe
Mr le Président de l'Union Européenne
Mr Macron, président de la république française
ARS Bretagne, ANSES, ANFR, DDPP
Ligue des Droits de l'Homme

Le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez adopté le 27 mai 2011 la résolution 1815 en soumettant un texte aux Etats membres sur « *les dangers potentiels des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement* ». Or, en France, non seulement ces conseils n'ont pas été mis en application, mais pire, les seuils d'émission d'ondes autorisés par l'Etat, qui a toute autorité en la matière, comme nous l'a souligné Mr Juncker, a donné la main, par la loi Elan votée en juin 2018, aux opérateurs de téléphonie mobile, lesquels n'ont même plus d'autorisation à demander aux maires pour l'implantation des antennes relais.

Vous avez préconisé (8.2.1) « *de fixer un seuil de prévention à 0,6 volt par mètre devant être ramené à 0,2 volt par mètre* ». Les seuils autorisés en France sont encore de 41 et 61 volts par mètre et 87 ! pour les ondes pulsées, bien que dans l'alinéa 8.2.4 vous recommandez d'éviter « *tout appareil domestique émettant ces ondes pulsées en continu* » ; il s'avère que les compteurs linky, placés sur tout le réseau électrique, injectent ces fréquences de manière continue dans les habitations, qu'il y ait ou non un compteur linky posé. Elles génèrent des douleurs aux personnes EHS, et de nombreuses personnes le deviennent en quelques mois (maux de tête, acouphènes, tachycardie, yeux qui piquent, saignements yeux nez lèvres...)

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/lanester/linky-les-citoyens-eclaires-ecrivent-au-maire-et-au-prefet-21-05-2019-12289072.php>

Vous soulignez dans l'alinéa 4 que « *les fréquences non ionisantes, que ce soient les extrêmement basses fréquences, les lignes électriques ou certaines ondes à haute fréquence utilisées dans le domaine des radars, de la télécommunication et de la téléphonie mobile, semblent avoir des effets biologiques non thermiques potentiels plus ou moins nocifs sur les plantes, les insectes et les animaux, ainsi que sur l'organisme humain, même en cas d'exposition à des niveaux inférieurs aux seuils officiels.* » Nous constatons aujourd'hui des anomalies génétiques sur le monde végétal (des tiges qui poussent derrière une fleur de tomate, du trèfle qui pousse retourné vers le sol) mais également sur les animaux (pattes atrophiées des veaux, dermatoses). Ces observations s'étendent aujourd'hui aux humains alors que des enfants naissent de plus en plus nombreux en France avec ces anomalies génétiques, l'ANSES s'évertue à repousser l'échéance ou elle devra rendre un rapport qui confirme les constats faits par de nombreux scientifiques : **les micro-ondes, utilisées dans de nombreuses armes aujourd'hui, portent atteinte à toute cellule vivante.**

L'étude à laquelle 18 ehs ont participé en Bretagne en 2018 n'a révélé qu'un rapport à dominante sociologique, alors que les marqueurs sanguins, hormonaux, électroscans révélant les zones d'hypoxie du cerveau, et analyse de l'adn auraient permis d'emblée de confirmer l'impact des champs électromagnétiques sur ces personnes.

L'ANSES a décidé au lieu de cela, de prolonger cette étude sur 2 ans, et à toute la France, aux frais de la collectivité, alors que la 5G s'installe sur le territoire, sans aucune expérimentation réelle. L'ARCEP vient de délivrer 100 nouvelles autorisations de points d'émission. Nous sommes les cobayes des lobbies industriels.

Alors que les compagnies d'assurance ont exclu depuis 2003 les dommages corporels et matériels inhérents aux ondes électromagnétiques, les personnes déclarées ehs sont mises en invalidité sur les deniers publics (AAH 860 euros/mois) en laissant les opérateurs de téléphonie mobile se remplir les poches au détriment de notre santé. C'est un véritable génocide écocide qui se déroule sous nos yeux, et comme vous le souligniez « *le coût économique et humain de l'inaction pourrait être très élevé si les avertissements précoces étaient négligés.* » (paragraphe 5)

Mr le Président de la région Bretagne nous a dit son incapacité à pouvoir créer une zone blanche en Bretagne, et que cette décision relevait de l'Etat, alors que les personnes atteintes de SICEM sont en croissance exponentielle, et que la pétition adressée chaque jour à Mr le Président de la République reste sans réponse. (65 envois... + un en recommandé à Mr et Mme Macron). Pourtant votre alinéa 8.1.4 dit « *de porter une attention particulière aux personnes « électrosensibles » atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et de prendre les mesures spéciales pour les protéger, en créant par exemple des « zones blanches » non couvertes par les réseaux sans fil.* » Vous dites également alinéa 8.4.4 de « *déterminer les lieux d'implantation de toute nouvelle antenne relais non pas en fonction des seuls intérêts des opérateurs, mais en concertation avec les responsables des collectivités territoriales et avec les habitants ou associations de citoyens concernés.* » Rien de ceci n'est respecté, c'est même contradictoire avec la loi Elan, nous sommes de la chair à data dans un pays corrompu.

Nous sommes les « sentinelles » d'un phénomène qui va atteindre toute la population sous peu, les enfants en font déjà les frais.

L'ANSES vient de reconnaître un risque de leucémie infantile possible sous les lignes haute tension, or Jean Marie Danze, licencié es sciences chimiques de l'université de Liège, et chargé de mission auprès de la santé publique en Belgique, nous dit en 2002 que « *le cancer doit être considéré comme un aboutissement de l'affaiblissement des défenses immunitaires* » et dénonce déjà « *les effets nocifs des champs électriques et magnétiques alternatifs à extrêmement basses fréquences 50 et 60 hz* » Que dire des 300.000 hertz et plus injectés par le système linky ?

Les ondes naturelles, même à de hautes fréquences, sont elle, continues, et cela n'a pas le même impact sur l'organisme. « *il ne faut pas oublier qu'avant d'aboutir à des pathologies lourdes, les animaux et les humains présentent toutes sortes d'affections d'apparence bénigne, dont les symptômes disparaissent après quelques jours d'éloignement du site exposé, si l'exposition n'a pas été trop longue.* » (JM Danze) Ce que nous a confirmé Mme Camaert dans son étude sur l'exposition des fourmis aux ondes hertziennes des téléphones portables.

http://www.nextup.org/pdf/NCBI_Pub_Med_Impact_rayonnements_900MHz_antennes_relais_TM_et_Memoire_Fourmis_Etude_ULB_Marie_Claire_Cammaerts.pdf

« *Toutes les études montrent un déséquilibre de l'homéostasie du calcium cellulaire par les champs électromagnétiques à extrêmement basses fréquences, ce qui est loin d'être anodin.* » (JM Danze) Que dire des fréquences multiples et tout azimut des ondes numériques qui ont envahi littéralement notre univers et provoquent des réactions biochimiques par la polarisation intempestive des ions nécessaires à la vie et aux échanges cellulaires.

Ces fréquences artificielles et saccadées entrent en résonance avec les propres fréquences de nos organes, ouvrent la Barrière Hémato Encéphalique, et permettent le passage de grosses molécules et métaux lourds directement mis en cause dans la maladie d'Alzheimer.

Les appareils utilisés actuellement pour mesurer les ondes numériques ont été conçus pour les ondes analogiques et ne prennent en compte que l'intensité et non les fréquences. De même les seuils d'émissions de référence (ICNIRP) ne prennent en compte que les effets thermiques des ondes alors que nous avons déjà de multiples preuves des effets athermiques.

Quel futur construisons-nous là ? des enfants handicapés, des troubles cognitifs sévères (troubles de l'attention et de la concentration) amenant à une baisse du QI, et des vieillards séniles que l'on doit « surveiller » 24h/24 ? Et tout cela pour engraisser les lobbies ? Que vaut notre santé et notre place de citoyen là-dedans ?

Devant la gravité de la situation, nous souhaitons alerter, et vous demandons votre aide, puisqu'aucune prise en compte n'est faite dans notre pays.

Nous, ehs, nous faisons aujourd'hui torturer au quotidien, en toute légalité, et nous retrouvons, comme sous le gouvernement de Vichy, les parias de la société, affublés non pas d'une étoile jaune, mais de tissus anti ondes censés nous protéger, exclus de l'espace professionnel, social, culturel, de lieux où vivre, et bien souvent dans l'incompréhension de nos familles. Les lieux publics nous sont inaccessibles (wifi) : mairies, médiathèques, salles associatives, et même hôpitaux ! Difficultés de gestion de l'administratif à l'heure où l'on nous demande la dématérialisation des documents ; les box (fin du réseau RTC) sont connectées au réseau électrique et donc au Cpl du linky. Tout déplacement nous cause des souffrances : faisceaux hertziens, lignes haute tension, antennes relais, wimax, concentrateurs linky, wifi même dans les trains. Des véhicules de plus en plus « connectés », bourrés d'électronique, de bluetooth...

Veut-on nous mettre directement dans le trou ou quoi ?

Nous disons stop à cette irradiation obligatoire ! et souhaitons faire entendre notre voix de citoyen et défendre notre vie qui nous est volée aujourd'hui.

Merci de nous aider dans ce monde préhistorique qui applique la loi du plus fort et du corrompu.

Danièle Bovin, présidente de l'association « les citoyens éclairés »